

## **CH\_VB 2008-0504 5511 vom 22. Juli 2008**

Bundesverwaltung, 2008-07-22, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2008-0504\\_5511\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-0504_5511_)

FR: CH\_VB 2008-0504 5511 du 22 juillet 2008

IT: CH\_VB 2008-0504 5511 del 22 luglio 2008

### **Erwägungen**

#### **E. 21**

mai 2008 Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

5512 Condensé Le Conseil fédéral présente dans ce rapport 2008 les développements marquants survenus au cours de l'année écoulée au sein des Nations Unies. Il passe en revue certains défis de la politique d'Etat hôte de notre pays ainsi que des enseignements tirés des expériences récentes dans le domaine des candidatures de la Suisse. Dans la partie conclusive, le Conseil fédéral présente les priorités de notre pays pour la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU, qui commencera en septembre 2008.

L'interdépendance croissante des Etats liée à la mondialisation souligne l'importance et le caractère unique des Nations Unies comme instrument pour faire face aux défis mondiaux actuels. La Suisse entend faire pleinement usage des opportunités offertes par cette plateforme pour la défense et la promotion de ses intérêts au niveau global. Le cadre géopolitique qui sous-tend actuellement les rapports entre Etats membres des Nations Unies est marqué par la transition de l'après-guerre froide. De nouvelles puissances régionales émergentes s'affirment peu à peu, notamment en Asie et en Amérique latine. Le retour en force de la Russie contribue également à cette arrivée de nouveaux acteurs désirant disposer d'un poids accru dans la gestion des affaires internationales. Cette constellation provoque des tensions croissantes qui s'expriment de façons très variées et forment l'arrière-plan des discussions au sein du système des Nations Unies. La 62e session de l'Assemblée générale a été la première à se dérouler sous la houlette du nouveau Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. En gestionnaire pragmatique, il a graduellement développé les thèmes de son mandat en mettant l'accent sur le changement climatique. Concernant le processus de réformes de l'Organisation, sa première priorité aura été de restructurer le Département des opérations de maintien de la paix, particulièrement sollicité actuellement. En matière d'initiatives, notre pays a poursuivi ses efforts durant l'année écoulée. Ainsi, concernant le processus de réforme du Conseil de sécurité, la Suisse s'est surtout engagée en faveur de l'amélioration des méthodes de travail de cet organe. La Suisse possède une longue tradition en matière d'Etat hôte. L'Assemblée fédérale a adopté le 22 juin 2007 la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (loi sur l'Etat hôte, LEH)<sup>1</sup>. Entré en vigueur le 1er janvier 2008, ce texte permet au Conseil fédéral de mener une politique d'Etat hôte plus transparente et mieux centrée sur les intérêts de la Suisse, tout en offrant un cadre juridique clair aux organisations internationales installées en Suisse. En ce qui concerne la présence de la Suisse à l'ONU, notre pays tient particulièrement à être représenté dans tous les organes directeurs dont les activités ont un impact sur la défense de ses intérêts et

coïncident avec ses priorités de politique

1 RS 192.12

5513 extérieure. C'est pourquoi la Suisse s'efforce de se faire réélire au Conseil des droits de l'homme pour la période 2010–2013. Le Conseil fédéral, enfin, tire un bilan positif de la participation de notre pays aux travaux de l'Organisation. L'ONU s'affirme comme un instrument indispensable dans la défense de nos intérêts et dans la réalisation des objectifs de notre politique étrangère. Aussi, dans ses priorités pour la prochaine session de l'Assemblée générale, la Suisse poursuivra-t-elle résolument son engagement en faveur d'une ONU efficace, en renforçant ses capacités d'initiatives dans les années à venir.

5514 Table des matières Condensé 5512 1 Les Nations Unies, continuité et nouvelles orientations 5516 1.1 Nouvelle constellation internationale 5517 1.2 Réformes des Nations Unies et engagement de la Suisse 5518 1.2.1 Paix et sécurité 5518 1.2.1.1 Conseil de sécurité 5518 1.2.1.2 Lutte contre le terrorisme 5520 1.2.1.3 Médiation et prévention des conflits 5521 1.2.1.4 Alliance des civilisations 5522 1.2.1.5 Désarmement 5522 1.2.1.6 Opérations de maintien de la paix 5523 1.2.2 Coopération au développement et action humanitaire 5523 1.2.2.1 «Unis dans l'action» – Réforme des activités opérationnelles de l'ONU 5525 1.2.2.2 Climat et gouvernance environnementale 5526 1.2.2.3 Action humanitaire 5527 1.2.3 Droits de l'homme – les défis du Conseil des droits de l'homme 5527 1.2.3.1 Principales initiatives suisses 5529 1.2.3.2 Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 5529 1.2.3.3 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme 5530 1.2.4 Gouvernance et gestion 5530 2 Enjeux et défis de la politique d'accueil de la Suisse 5532 2.1 Défis pour la politique d'Etat hôte 5532 2.1.1 Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Etat hôte 5533 2.1.2 Infrastructure et financement (bâtiments FIPOI) 5533 2.1.3 Sécurité 5534 2.2 Développements majeurs au sein des organisations internationales en Suisse 5535 2.2.1 Organisation mondiale du commerce 5535 2.2.2 Organisation mondiale de la protection intellectuelle 5537 2.2.3 Conférences et événements majeurs 5537 3 Présence de la Suisse au sein du système des Nations Unies 5539 3.1 Les Suissesses et les Suisses dans les Nations Unies 5539 3.1.1 Candidatures 5540 3.1.1.1 Nouvelle candidature au Conseil des droits de l'homme 5540 3.1.1.2 Candidature au Comité du patrimoine mondial (2009) 5540 3.1.1.3 Conseil de sécurité 5541 3.2 Présence des Suissesses et des Suisses 5541 3.2.1 Etat de la situation en matière de présence 5541 3.2.2 Défis en matière de présence 5542 4 La Suisse, la société civile et les Nations Unies 5543

5515 4.1 La société civile suisse: un partenaire essentiel 5543 4.2 IHEID: naissance d'une nouvelle institution 5543 4.3 Exemples de participation de la société civile aux travaux des Nations Unies 5544 5 Conclusion et priorités de la Suisse pour la 63e session de l'Assemblée générale 5545

Annexes: 1 Evolution de la contribution obligatoire de la Suisse à l'ONU de 2006 à 2008 5547 2 Evolution des contributions de la Suisse au système des Nations Unies pour les années 2003 à 2005 5548 3 Les organisations internationales basées en Suisse en quelques chiffres 5549

5516 Rapport 1 Les Nations Unies, continuité et nouvelles orientations L'année écoulée aura été celle du changement et du renouveau à l'ONU. En prenant ses fonctions le janvier 2007, le nouveau Secrétaire général avait promis de renforcer la confiance dans l'Organisation, de faire une large place au règlement des problèmes concrets et d'améliorer

la gestion du Secrétariat. Il a ainsi lancé plusieurs réformes au cours de la période couverte par ce rapport. Pour ce qui est du maintien de la paix, il a restructuré le Département des opérations de maintien de la paix, le subdivisant en un domaine politique et un domaine logistici- que. Cette réforme visait à permettre au Secrétariat d'être mieux à même de répon- dre à la demande accrue en matière de casques bleus. En ce qui concerne le personnel, l'accent a été mis sur une mobilité accrue, des objectifs de travail pour les cadres supérieurs et l'amélioration des voies de recours en cas de litige. Au chapitre des réformes au sens large, l'Assemblée générale a continué de traiter des suites du Sommet mondial de 2005: cohérence du système opérationnel, réforme de la gouvernance environnementale, gestion et contrôle, revue des mandats, conso- lidation institutionnelle du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix et réforme du Conseil de sécurité. Il n'est pas encore vraiment possible de se prononcer sur les réformes réalisées jusqu'à présent dans la mesure où la plupart d'entre elles sont toujours en phase de réalisation. On ne peut toutefois que se féliciter de la volonté manifeste vers plus de transparence, de responsabilité et de gestion axée sur les résultats. Les réformes institutionnelles doivent être poursuivies. Dans une prochaine étape, le Département des affaires politiques doit recevoir un apport en ressources humaines, afin de renforcer notamment sa capacité à prévenir les conflits. La dotation en per- sonnel du Département des affaires économiques et sociales sera simultanément accrue, et ses activités recentrées. Ces deux réformes impliquent de longues négocia- tions préalables car elles entraînent un surcoût, et les pays du Sud les considèrent comme liées. Dans le règlement des conflits régionaux, le Secrétaire général travaille surtout à l'apaisement du conflit au Darfour. Un pas dans la bonne direction a été accompli avec la décision d'envoi de la mission conjointe de l'ONU et de l'Union africaine (MINUAD). Les problèmes récurrents de fourniture et d'envoi de troupes et de matériel au Darfour sont toutefois très représentatifs des difficultés croissantes auxquelles se heurtent les missions de casques bleus. Sur le plan politique, les efforts d'ouverture du dialogue politique entre les parties en conflit au Darfour marquent le pas, et n'ont pas jusqu'à présent produit le succès escompté. Au cours des douze derniers mois, on constate dans l'ensemble une détérioration de la situation dans de nombreuses zones de conflit. Elle est aujourd'hui plus volatile qu'un an auparavant dans la corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, au Pro- che-Orient et dans quelques pays d'Asie. De plus, les désaccords apparus à propos

5517 du programme nucléaire iranien et du statut du Kosovo ont révélé au grand jour les dissensions au sein du Conseil de sécurité. Au niveau thématique, le changement climatique a été un élément central de l'action du Secrétaire général, qui a montré à ce propos beaucoup de leadership, en agissant avec circonspection et habileté, reconnaissant bien les signes du temps. A mi-par- cours de l'horizon 2015, établi pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à l'approche de la conférence sur le financement du développe- ment à Doha en novembre 2008, les questions de politiques du développement reviennent au centre des discussions. M. Ban Ki-moon entretient de très bons rapports avec notre pays. Il s'est rendu à Genève et à Berne dès le printemps 2007, revenant régulièrement en Suisse, notam- ment pour assister à l'ouverture du segment de haut niveau de l'ECOSOC, pour présider le Sommet du Pacte mondial («UN Global Compact») en juillet 2007 ou pour le segment à haut niveau de la 7e session du Conseil des droits de l'homme, le 3 mars 2008. Il a confirmé M. Nicolas Michel à son poste de Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies et nommé M. Konrad Osterwalder au poste de Recteur de l'Université des Nations Unies avec également le titre de Secrétaire général adjoint. La Suisse a établi d'excellentes relations avec le Secrétaire

général et son équipe. 1.1 Nouvelle constellation internationale L'interdépendance croissante des Etats liée à la mondialisation souligne l'importance et le caractère unique des Nations Unies comme instrument pour faire face aux défis mondiaux actuels. La Suisse entend pleinement faire usage des opportunités offertes par cette plateforme dans la défense et la promotion de ses intérêts. Le cadre géopolitique qui sous-tend actuellement les rapports entre Etats membres des Nations Unies est marqué par la transition de l'après-guerre froide. De nouvelles puissances régionales émergentes s'affirment peu à peu, notamment en Asie et en Amérique latine. Le retour en force de la Russie contribue également à cette poussée de nouveaux acteurs désireux d'obtenir un poids accru dans la gestion des affaires internationales. Cette constellation provoque des tensions croissantes qui s'expriment de façons très variées et forment l'arrière-plan des discussions au sein du système des Nations Unies. Ces tensions accompagnent l'émergence d'un monde multipolaire. Voici les principales lignes de fractures actuelles au sein des Nations Unies: – des tensions entre la superpuissance américaine, ambivalente par rapport à l'ONU et au multilatéralisme, et la plupart des Etats membres, qui fait suite à l'intervention non autorisée en Irak; – la méfiance entre les pays occidentaux et les pays islamiques, méfiance attisée d'une part par le terrorisme et la réaction qui s'en est suivie, à savoir la «guerre contre le terrorisme», et d'autre part par la faiblesse onusienne dans les conflits moyen-orientaux; – l'incompréhension grandissante entre pays industrialisés, pays en transition et pays en voie de développement;

5518 – des tensions entre le Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents, et le reste des Etats membres, tensions d'ailleurs exacerbées par l'absence de progrès dans les discussions au sujet de sa réforme; – une méfiance entre le Secrétariat et certains pays du Mouvement des Non-alignés (NAM) qui l'accusent d'être trop dépendant des principaux contributeurs financiers. Combinée à la culture de consensus prévalant à l'ONU, cette constellation mène à une dynamique laborieuse, faite de lenteur et de recherche du plus petit dénominateur commun. La Suisse dispose au sein de l'Organisation des Nations Unies d'un positionnement particulier. Elle n'appartient à aucune alliance, elle n'est membre ni de l'Union européenne ni de l'OTAN. Si ce relatif isolement permet à la Suisse d'être un acteur libre et créatif, il la prive dans les moments décisifs d'un soutien automatique d'alliés et de masse critique. Pour ses initiatives ou ses candidatures, la Suisse doit ainsi rechercher en permanence des majorités. Pour la Suisse, il s'agit donc de chercher à appliquer des stratégies de coopération flexibles et transrégionales, selon les thèmes, tout en s'engageant pour surmonter la fracture Nord-Sud. Notre pays entretient des relations privilégiées avec certains grands acteurs, notamment avec les pays voisins ou les membres permanents européens du Conseil de sécurité, en veillant à associer de tels acteurs aux initiatives qu'elle poursuit. La Suisse utilise également le capital de sympathie dont elle jouit dans les pays francophones, notamment en Afrique, et parmi les petits pays, en restant à l'écoute de leurs besoins, notamment par un engagement actif au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie ou du groupe new-yorkais des petits Etats (FOSS ou «Forum of Small States», regroupant informellement une centaine d'Etats ayant une population inférieure à 10 millions d'habitants). 1.2 Réformes des Nations Unies et engagement de la Suisse La Suisse a un intérêt majeur à l'existence d'une organisation universelle efficace promouvant un ordre international basé sur le droit, la paix et la liberté. Certes, l'Organisation des Nations Unies est toujours perfectible, sa légitimité est cependant incomparable. Il est donc de l'intérêt de la Suisse de poursuivre son engagement en faveur des réformes qui visent à renforcer l'Organisation et à assurer une

utilisation optimale des ressources mises à sa disposition. 1.2.1 Paix et sécurité 1.2.1.1 Conseil de sécurité Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité s'est surtout intensifié au premier semestre 2007. La présidente de la 61<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale a nommé au mois de janvier 2007 cinq facilitateurs, qu'elle a chargés de procéder à de larges consultations sur cinq aspects de la réforme: nombre et catégorie des nouveaux sièges, répartition géographique, veto et méthodes de travail. Le groupe a remis son rapport au mois d'avril 2007, après d'intenses débats et discussions informels. Le

5519 document a été complété et rendu plus concret par deux autres facilitateurs, qui ont soumis au mois de juin 2007 une nouvelle proposition de solution transitoire prévoyant une troisième catégorie de sièges (non permanents mais d'une durée prolongée); ils proposaient également une réforme complète des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Ces propositions des facilitateurs n'ont toutefois pas réussi à combler le fossé entre le G-4 (Allemagne, Brésil, Inde et Japon), dont les membres veulent des sièges permanents, et le groupe «Uniting for Consensus» (parmi lesquels figurent notamment l'Argentine, le Canada, la Corée du Sud, l'Italie, le Mexique, et le Pakistan), qui rejette cette idée. Aucun progrès décisif n'a ainsi été obtenu en 2007 dans le débat sur l'élargissement du Conseil de sécurité. La Suisse s'est associée activement aux discussions, a soutenu avec d'autres pays les propositions des facilitateurs, et, souhaitant que le Conseil demeure efficace, a prôné un élargissement d'ampleur modérée. En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, ce sont les réformes visant à améliorer ses méthodes de travail qui ont retenu l'attention de la Suisse. Elle s'est ainsi prêtée en 2007 à la réflexion évoquée ci-dessus, et a collaboré avec le Conseil de sécurité et son Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Au mois de juillet 2007, elle a présenté avec le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein et Singapour – ses partenaires du groupe S-5 («Small Five») – un document présentant leur position et leurs principales exigences: i) mise en œuvre des mesures d'amélioration des méthodes de travail décidées par le Conseil de sécurité lui-même dans la note présidentielle de juillet 2006; ii) association plus étroite des pays contributeurs de troupes et importants contributeurs financiers à la préparation et à la modification des mandats des missions de casques bleus; iii) implication accrue des Etats intéressés et directement concernés dans les travaux des organes subsidiaires; iv) amélioration des régimes de sanctions, notamment par la création d'un mécanisme efficace et indépendant de réexamen des sanctions imposées à des personnes et à des entités (voir ci-dessous le passage concernant les mécanismes de sanctions); v) non-recours volontaire au droit de veto dans les cas de génocide et de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les mesures adoptées par le Conseil de sécurité au mois de juillet 2006 pour améliorer ses méthodes de travail découlent directement de l'action de la Suisse et de ses partenaires. Il s'agira à l'avenir de pousser à leur mise en œuvre systématique et de soumettre d'autres propositions concrètes au Conseil de sécurité. La Suisse suit avec attention les développements liés aux mécanismes de sanctions ciblées instaurés par le Conseil de sécurité, en particulier les procédures d'inscription et de radiation de personnes et d'entités sur les listes gérées par le Comité des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban. Dans ce contexte, la Suisse a salué l'adoption, en décembre 2006, des résolutions 1730 et 1735, qui établissent un «point focal» – auquel les demandes de «de-listing» peuvent être adressées. Ces mesures permettent d'agir sans nécessairement passer par l'Etat de résidence ou de citoyenneté, et précisent, pour la première fois, une liste de critères pour le «de-listing». Notre pays estime toutefois que ces développements, bien que constituant des progrès appréciables, ne répondent que

partiellement au problème de fonds du mécanisme des sanctions sous sa forme actuelle, à savoir le manque de garanties procédurales conformes aux normes nationales et internationales pour les personnes concernées par des sanctions. Ces déficits vis-à-vis des principes de l'Etat de droit

5520 font d'ailleurs l'objet d'une attention croissante, notamment dans le cadre de procédures de recours au niveau des juridictions européennes. C'est pourquoi la Suisse, accompagnée d'un groupe d'Etats (Danemark, Liechtenstein, Suède, auxquels se sont associés ultérieurement l'Allemagne et les Pays-Bas) a pris des initiatives visant à remédier à ces manquements. Ces pays étudient en particulier la possibilité de proposer l'établissement d'une procédure de recours, avec la mise en place d'une autorité indépendante chargée de la révision du bien fondé de l'inscription d'une personne ou d'une entité sur la liste des sanctions, et ayant la compétence de faire des recommandations aux Comités des sanctions en ce qui concerne une radiation de la liste. La mise en place d'une telle procédure permettrait de rendre plus transparent et équitable le mécanisme d'inscription sur les listes de l'ONU, et par conséquent de renforcer la légitimité et l'efficacité même du système, tout en respectant le rôle particulier du Conseil de sécurité. Toute proposition en ce sens doit toutefois tenir compte de la haute sensibilité politique de ce sujet.

1.2.1.2 Lutte contre le terrorisme La lutte contre le terrorisme demeure une priorité pour les Nations Unies. L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale par l'Assemblée générale en septembre 2006 a marqué un développement important, puisque pour la première fois, l'ensemble des Etats membres de l'ONU s'est engagé à agir de façon concertée sur ce thème, et de ne pas le laisser uniquement sous la seule responsabilité du Conseil de sécurité et de ses sous organes, comme ce fut le cas jusqu'alors. Les gouvernements nationaux, les entités onusiennes, les organisations régionales et la société civile ont tous un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de cette stratégie. Une telle mise en œuvre constitue toutefois un défi, notamment du fait du manque de coordination et de partage de l'information, ainsi que des doublons dont souffre actuellement le système. La création d'une Equipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, regroupant les différents acteurs onusiens dans ce domaine, constitue à cet égard un développement intéressant, mais insuffisant au vu du mandat et des ressources limités de cette nouvelle entité. Dans ce contexte, la Suisse, en partenariat avec le Costa Rica, le Japon, la Slovaquie et la Turquie, a lancé le 7 décembre 2007 un «processus international de coopération antiterroriste», afin de contribuer à la réflexion relative à la mise en œuvre de la stratégie. Des experts d'une quarantaine de pays, d'entités onusiennes, régionales et privées se réunissent ainsi à l'occasion de différents séminaires afin de réfléchir à la façon de rendre les institutions onusiennes mieux à même de soutenir l'implémentation de la stratégie et la lutte antiterroriste onusienne plus efficace. Un premier séminaire sur le thème «Défis institutionnels dans la mise en œuvre de la stratégie globale de lutte antiterroriste des Nations Unies» a été organisé par la Suisse en janvier 2008. Les recommandations issues du processus seront présentées à l'Assemblée générale lors de la première révision formelle de la stratégie en septembre 2008. En ce qui concerne les négociations sur la Convention globale contre le terrorisme, celles-ci restent toujours bloquées et témoignent de la haute sensibilité politique de ce dossier.

5521 1.2.1.3 Médiation et prévention des conflits La Suisse dispose d'une position hautement reconnue dans le domaine de la médiation et de la prévention des conflits. Elle préside avec l'Allemagne un groupe de pays intéressés à ces thématiques. Elle apporte par

ailleurs un soutien en compétences, en ressources humaines et financières au Groupe de l'appui à la médiation de l'ONU, structure constituée il y a deux ans au sein du Département des affaires politiques (DAP), qui fournit un appui concret aux processus de paix (par exemple en Bolivie, en Géorgie, au Kenya, au Myanmar, dans le nord de l'Ouganda, en Somalie, au Soudan et au Sahara occidental) et développe un capital de compétences dans ce domaine au sein de l'ONU. La Suisse soutient de plus des projets spécifiques du DAP s'inscrivant dans l'un des domaines prioritaires de son action au service de la paix; elle a ainsi assuré un financement initial en faveur de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, qui doit enquêter et lancer des poursuites sur les crimes les plus graves restés jusqu'à présent impunis du fait de l'infiltration de la justice et de la police guatémaltèques par des groupes criminels. La prévention des conflits constitue un pan très important de notre politique extérieure. Au sein des groupes concernés, la Suisse fait valoir que l'ONU, qui consacre des moyens très importants à des actions postconflit, pourrait éviter beaucoup de souffrances et économiser des ressources par une action préventive plus vigoureuse. Elle se félicite donc que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité aient reconnu l'importance de la prévention des conflits. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BPCR) du Programme des Nations Unies pour le développement est chargé du volet opérationnel de la prévention des conflits. Il se concentre, dans le domaine de la prévention des conflits, sur le renforcement des capacités nationales – par exemple par l'encouragement de formes de développement adaptées aux situations de conflit, la gestion nationale des conflits et les forums de dialogue entre acteurs nationaux. La Suisse est un donateur important du BPCR et se montre très active au sein du Groupe des amis du BPCR. La Commission de consolidation de la paix (CCP) créée en 2006 contribue directement et indirectement elle aussi à la prévention des conflits. En 2007, elle a non seulement clarifié ses procédures internes, mais aussi avancé dans ses travaux proprement dits en préparant des stratégies de consolidation de la paix pour le Burundi et la Sierra Leone, ou en abordant des questions thématiques très délicates. A la fin de l'année 2007, elle a placé un troisième pays à son ordre du jour: la Guinée-Bissau. Le Fonds de consolidation de la paix a servi à financer des projets dans plusieurs pays; le nombre des contributeurs et les montants recueillis ont été en progression. Enfin, la Suisse s'efforce de faire progresser la réflexion théorique sur la promotion institutionnelle de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le DFAE a demandé au «Center for Security Studies» de l'ETH Zurich et à l'organisation «Swisspeace» de Berne d'étudier les liens entre la surexploitation des ressources naturelles renouvelables et les conflits armés, et de recommander des actions à l'intention de l'ONU. L'étude a été intitulée «Linking Environment and Conflict Prevention: The role of the United Nations». La Suisse soutient par ailleurs des groupes de réflexion travaillant sur de nouveaux instruments innovants.

5522 1.2.1.4 Alliance des civilisations M. José Luis Zapatero, premier ministre espagnol, a organisé les 15 et 16 janvier 2008 à Madrid le 1er forum de l'initiative de l'ONU pour l'alliance des civilisations, auquel étaient invités des représentants de la classe politique, des milieux religieux, culturels et scientifiques, ainsi que des médias. En lançant à l'ONU cette initiative en 2004, la Turquie et l'Espagne ont voulu favoriser la compréhension entre le monde islamique et l'Occident. Le forum de Madrid a servi à donner le coup d'envoi à des projets dans les grands domaines d'action de l'Alliance: formation, jeunesse, migration et médias. Mme la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey y a représenté la Suisse. La politique que la Suisse mène dans le domaine du développement et de la paix lui a permis

de constituer au fil de projets à l'interface entre politique et religion une expérience et des compétences précieuses, qu'elle partage avec ses partenaires de l'Alliance. Elle soutient par exemple au Tadjikistan un dialogue entre les élites laïques et islamiques, en accompagnant notamment la réforme des programmes scolaires dans les écoles islamiques. Elle prépare en outre des directives visant à améliorer la transparence financière des organisations caritatives islamiques pour accroître la confiance des gouvernements occidentaux. Enfin, elle encourage des échanges entre des ONG suisses et égyptiennes d'inspiration religieuse sur les questions relatives au statut de la femme.

#### 1.2.1.5 Désarmement

Au sein de l'ONU, les questions de désarmement et de sécurité internationale sont surtout abordées lors de la Conférence du désarmement à Genève, et lors des réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale à New York. Les autres grands forums internationaux de contrôle des armements se trouvent à Vienne (Agence internationale de l'énergie atomique – AIEA, Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires – OTICE), et à La Haye (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – CIAC). La Suisse a assumé en 2007, pendant quatre semaines, la présidence de la Conférence du désarmement à Genève. La Conférence du désarmement est le seul forum permanent de négociation multilatérale portant sur les questions de désarmement. La Suisse s'engage tout particulièrement en faveur de négociations sur un traité d'interdiction de production de matières fissiles à des fins militaires. D'autre part, elle soutient les efforts visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace ou à interdire l'utilisation de la force contre les objets spatiaux. Elle soutient également les mesures visant à promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales, celles-ci renforçant la sécurité. Les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale sont traitées en Première Commission lors de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans le domaine nucléaire, la position de la Suisse se définit à travers les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération ainsi que le droit à une utilisation pacifique. En 2007, la Suisse a présenté en collaboration avec le Chili, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande et la Suède une résolution qui invite les puissances nucléaires à abaisser le niveau d'engagement opérationnel de leurs armes nucléaires. 139 Etats ont adopté

5523 cette résolution, et 3 seulement ont voté contre. La Suisse entend continuer d'être active sur cette question. Dans le domaine conventionnel, la Suisse poursuit son engagement de longue date dans les domaines des armes légères et de l'interdiction des mines antipersonnelles. Ainsi, la Suisse est l'un des 28 membres du groupe d'experts gouvernementaux formé par le Secrétaire général de l'ONU en 2007, chargé d'étudier, pour l'automne 2008, la faisabilité d'un instrument juridique contraignant et d'élaborer des standards internationaux sur le commerce des armes conventionnelles. Comme les années précédentes, la Suisse a activement prôné à la conférence des Etats parties de novembre 2007 l'adoption d'un mandat de négociation sur les munitions à fragmentation. Ce mandat prévoit au total sept semaines de négociation pour 2008 au sein du groupe d'experts gouvernementaux. La Suisse tentera d'obtenir des règles contraignantes interdisant certains types de munitions à fragmentation et précisant les modalités d'utilisation, dans le but d'améliorer la protection des populations civiles dans les conflits armés et de renforcer le droit international humanitaire. Enfin, la Suisse soutient la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, notamment par la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. En Suisse, il existe des contrôles globaux à l'exportation, qui règlent le transfert de matières et de technologies sensibles. La Suisse fait également partie des quatre régimes de contrôle des exportations, qui traitent du commerce

international des biens à double usage (à des fins civiles et militaires), des substances chimiques et biologiques, ainsi que des technologies nucléaire et de missile.

1.2.1.6 Opérations de maintien de la paix La Suisse participe actuellement (mars 2008) aux missions de paix de l'ONU avec 37 observateurs militaires, officiers d'état-major et policiers. Bien que ce contingent soit peu nombreux, il s'agit de personnes hautement qualifiées. D'une manière générale, on constate que les missions d'observation au sens strict ne reflètent plus la réalité du terrain; le contexte dans lequel elles interviennent se fait de plus en plus instable et complexe. L'ONU souhaite que la Suisse s'engage en particulier dans le domaine des transports aériens et terrestres, de la médecine et du génie. Elle lui demande aussi du personnel francophone.

1.2.2 Coopération au développement et action humanitaire Outre la sécurité et les droits de l'homme, l'ONU centre traditionnellement aussi ses activités sur le développement économique et social, qui occupe nombre de ses organes, agences spécialisées, fonds et programmes. Elle fait par ailleurs office de forum intergouvernemental où la communauté internationale définit les principes fondamentaux de la coopération au développement. Dans le sillage des grandes conférences thématiques de l'ONU des années 90, puis du Sommet du Millénaire de 2000, la communauté internationale s'est fixé huit objectifs concrets de développement: les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Liés les uns aux autres et se renforçant mutuellement, ils représentent

5524 un programme commun de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Chacun est assorti d'un ou plusieurs buts concrets à atteindre d'ici 2015. Des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux permettent de mesurer les progrès accomplis dans leur réalisation. En 2002, la communauté internationale a défini dans le consensus de Monterrey, à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement, les responsabilités communes et respectives des pays industrialisés et en voie de développement dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs de développement. Les pays en développement se sont engagés notamment à améliorer leurs structures économiques et politiques, les pays industrialisés à ouvrir leurs marchés, ainsi qu'à accroître et à améliorer leur aide au développement. Cette promesse a été concrétisée dans la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement: les pays en développement y acceptent de mieux endosser la responsabilité de leur développement, les pays donateurs de concentrer et d'harmoniser leur aide, ainsi que de l'aligner sur les priorités de développement des pays bénéficiaires. Les uns comme les autres ont convenus de surveiller les résultats qu'ils obtiennent («managing for results»), et de se rendre mutuellement des comptes («mutual accountability»). Une première difficulté réside dans le fait que l'ONU, tout en étant le forum où se débattent les questions de développement, n'a pas toujours le poids nécessaire dans chaque pays: moins de 10 % des fonds consacrés à l'aide internationale au développement passent par le système des Nations Unies, qui doit donc coordonner son action avec les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux. Ce problème est encore aggravé par l'éparpillement des acteurs de l'ONU. De nouveaux acteurs, telle la Fondation Gates, viennent par ailleurs concurrencer l'ONU. Ils travaillent selon des axes thématiques bien définis, peuvent faire preuve de souplesse grâce à une gouvernance allégée, et disposent de ressources considérables. Enfin, l'essor économique de divers pays émergents, notamment la Chine et quelques pays du Golfe, remet en question la répartition traditionnelle des rôles politiques entre pays industrialisés et pays en développement. On peut se demander comment ces nouveaux acteurs vont s'intégrer dans les mécanismes actuels de gouvernance

et de coordination de l'aide au développement. Il apparaît de plus en plus clairement que l'on ne saurait considérer isolément les questions de développement économique, mais qu'il faut les replacer dans leur contexte politique et opérationnel. Si l'on est parvenu – du moins en partie – à intégrer dans la dimension politique les interrelations entre développement économique, sécurité sociale et préservation des ressources naturelles, il faut accorder une attention accrue aux liens entre la sécurité et le développement, ainsi qu'entre la protection des droits de l'homme et le développement. Les efforts que déploie la Suisse autour des interactions entre violence armée et développement illustrent son engagement dans ce domaine. Le cadre général de la coopération au développement doit donc s'adapter continuellement à l'évolution de la situation. Trois rencontres importantes sont prévues à ce sujet pour 2008. Au mois de juillet 2008 aura lieu à New York, dans le cadre de la session principale du Conseil économique et social de l'ONU, le premier Forum pour la coopération en matière de développement. Il s'agit de la seule structure permanente interétatique de discussion des questions fondamentales de coopération

5525 au développement ouverte à tous les pays. Au mois de septembre 2008 se déroulera à Accra (Ghana) la troisième conférence de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement. La visibilité politique la plus importante reviendra à la conférence de suivi de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement, prévue pour fin novembre 2008 à Doha. En résumé, la coopération au développement change de nature: longtemps assimilée principalement à une œuvre de charité, elle est de plus en plus perçue par la communauté internationale comme un volet de la «politique intérieure mondiale». Sur les plans politiques et opérationnels, les progrès à réaliser dans des domaines jugés importants par le Nord, comme la lutte contre le changement climatique, le terrorisme, la maîtrise des flux migratoires ou la protection des droits de l'homme, paraissent de plus en plus souvent liés aux aspects du développement évoqués ci-dessus. C'est dans ce contexte que la qualité et le volume de la coopération suisse au développement font l'objet d'un examen attentif. Elles ont en effet une incidence directe sur le poids politique de la Suisse dans les enceintes internationales.

1.2.2.1 «Unis dans l'action» – Réforme des activités opérationnelles de l'ONU

Au Sommet mondial de 2005 a été lancé, dans le domaine de la coopération au développement, un processus de réforme qui doit pallier la fragmentation de l'ONU au niveau des pays, la pénurie de ressources et le flou qui plane parfois sur les mandats et la répartition des tâches entre les différents fonds, programmes et institutions spécialisées du système de l'ONU. Le rapport «Unis dans l'action» demandé par M. Kofi Annan à un groupe de haut niveau, et publié au mois de novembre 2006, a servi de base en 2007 à une série de consultations parmi les Etats membres. Les débats ont mis en exergue la divergence des positions des Etats membres, en particulier sur les éléments relatifs à la gouvernance du travail opérationnel de l'ONU, à son financement et aux aspects normatifs. Cette scission politique entre la majorité des pays en voie de développement, réticents aux réformes, et les principaux contributeurs financiers, désirant faire avancer l'agenda de la cohérence du système, a créé un climat politique tendu qui a représenté un défi pour l'ensemble des négociations intergouvernementales touchant de près ou de loin à l'efficacité, l'efficacité et la cohérence du système opérationnel, en particulier dans le domaine du développement. C'est donc dans ce climat peu propice au consensus que se sont engagées, en octobre 2007, les négociations sur l'importante résolution de l'Assemblée générale portant sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (TCPR). Dans son rôle de facilitateur de cette résolution, la Suisse a dû adopter une posture

particulièrement prudente pour guider le processus, encourageant les États membres à confirmer leurs engagements pris sur les réformes lors du Sommet mondial de 2005, tout en se montrant attentive à ne pas amener trop d'éléments directement extraits des recommandations du rapport «Unis dans l'action». Après trois mois de négociations, les États membres ont pu adopter une résolution qui reflète le consensus intergouvernemental actuel sur les réformes et la cohérence du système. Cette résolution est maintenant le texte de référence pour le système opérationnel des Nations Unies, dans lequel plusieurs recommanda-

5526 tions du rapport Unis dans l'action ont été reprises de facto. Le Conseil fédéral voit d'un œil positif cette mise en exergue des acquis. Dans l'intervalle, les consultations sur le rapport «Unis dans l'action» ont repris. Le défi, pour les deux co-facilitateurs (Tanzanie et Irlande) chargés de guider le processus, sera certainement de faire avancer les travaux tout en reconnaissant et appréciant la valeur, l'utilité et la complémentarité des autres plateformes et processus qui ont un lien tout aussi direct avec la cohérence du système. Le Conseil fédéral espère que les États membres choisiront d'utiliser ces consultations en tant que plateforme d'échanges, quitte à ce que ce processus engendre des résolutions spécifiques sur certaines recommandations du rapport. La Suisse continuera à s'engager activement à promouvoir et à soutenir cette approche.

### 1.2.2.2 Climat et gouvernance environnementale

Le changement climatique est devenu en 2007 un thème principal du nouveau Secrétaire général. M. Ban Ki-moon est prêt à se lancer personnellement et vigoureusement dans la lutte contre le changement climatique et à faire de l'environnement un quatrième pilier à l'ONU, à côté de la paix, du développement et des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée, en raison de son caractère universel et de la multitude de ses instruments et agences spécialisées, pour fournir de précieuses contributions dans tous les domaines touchant au changement climatique. Mais c'est en même temps ce foisonnement d'acteurs qui rend la tâche particulièrement difficile au Secrétaire général afin d'obtenir de l'organisation une action coordonnée, sans doubles emplois ni lacunes. A l'ONU, la publication du quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC) a représenté un grand pas en avant. Le Secrétaire général a en outre signalé sa détermination en organisant une rencontre de haut niveau sur le changement climatique le 24 septembre 2007 à New York, en préalable aux négociations de Bali. Les efforts personnels qu'il a déployés en décembre 2007 à Bali même, ont d'ailleurs contribué à l'issue positive des négociations. En janvier 2008, il a soumis un rapport sur les activités de l'ONU en la matière; outre un tour d'horizon, le document contient ses premières propositions sur les moyens de répondre aux besoins pressants de coordination au sein du système de l'ONU dans ce domaine. Deux débats thématiques lancés par le président de l'Assemblée générale ont complété les activités du Secrétaire général en juillet 2007 et février 2008. Le premier était centré sur l'agenda de Bali et les questions de réduction des émissions, d'ajustement, de transfert de technologie et de financement; le second s'est davantage penché sur la coordination et la gouvernance. La Suisse a pris une part active aux deux débats, faisant observer qu'il faudrait négocier des règles à caractère juridique contraignant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les débats tenus à New York ont joué un important rôle de catalyseur du consensus international. La communauté internationale avait estimé en 2005, au Sommet de Johannesburg, qu'il était impératif et urgent d'améliorer la cohérence du régime environnemental international. Dans le sillage de cette décision, le processus de consultations informelles conduit par les

représentants permanents du Mexique et de la Suisse à New

5527 York, a suscité une attention accrue parmi les délégations. Les deux ambassadeurs ont présenté au mois de juin 2007 un document suggérant des idées d'amélioration de la gouvernance environnementale, qu'ils ont largement diffusées pour consultation auprès des représentants d'Etats membres, des secrétariats de conventions environnementales multilatérales, des agences de l'ONU et des ONG. Il est prévu de clore provisoirement cette année la consultation avec l'adoption d'une résolution à l'Assemblée générale. Il convient en particulier de compléter et de soutenir les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour consolider la gouvernance environnementale, ainsi que de lancer d'autres dynamiques de renforcement du régime environnemental international.

1.2.2.3 Action humanitaire Les Nations Unies constituent une plateforme privilégiée pour la mise en œuvre de la politique humanitaire de la Suisse. Lors de la session de fond de l'ECOSOC 2007, la Suisse a notamment participé activement à la discussion thématique centrée sur l'utilisation des ressources militaires pour les secours en cas de catastrophes naturelles, où elle a fait circuler un document informel d'orientation sur cette question. La Suisse y a réitéré la nécessité pour les Etats de s'aligner, sur le plan national, sur les principes de la division des tâches entre acteurs civils et militaires définis dans les lignes directrices pertinentes («Oslo Guidelines» de 1994 révisées en 2006). Elle y a aussi souligné le potentiel des organisations régionales dans le renforcement effectif des capacités de réponse nationales et régionales ainsi que le rôle essentiel des Nations Unies au niveau global dans le domaine de l'action normative («standard-setting»). Notre pays a également renforcé son soutien au Représentant du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées internes. Cette coopération accrue s'est manifestée en particulier à travers le soutien de programmes et projets spécifiques sur le rôle des personnes déplacées dans les processus de paix, la mise en œuvre de principes directeurs sur le déplacement interne et le respect des droits fondamentaux de la personne en situation de catastrophes naturelles. Durant la 63e session de l'Assemblée générale, l'évaluation externe indépendante du Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences (CERF), auquel la Suisse contribue à hauteur de 7,5 millions de francs en 2008, permettra de tirer un premier bilan de cet instrument additionnel de financement des activités humanitaires des Nations Unies mis en place à la fin de 2005.

1.2.3 Droits de l'homme – les défis du Conseil des droits de l'homme Les sessions du Conseil des droits de l'homme durant la période couverte par ce rapport ont revêtu une importance particulière car elles ont permis au Conseil de finaliser sa consolidation institutionnelle (révision des mandats des rapporteurs spéciaux, nouvelles directives pour l'examen périodique universel et élection des membres du Comité consultatif du Conseil). Le Conseil a été appelé à se prononcer sur le renouvellement d'une vingtaine de procédures spéciales relatives notamment aux défenseurs des droits de l'homme, à la

5528 violence contre les femmes, à la liberté d'expression, au Myanmar, au Soudan, à la Somalie, au Congo, à la Corée du Nord et d'autres encore. Les négociations ont été difficiles, surtout en ce qui concerne les mandats relevant des droits politiques et civils qui sont traditionnellement menés par l'Union européenne ou d'autres pays du groupe occidental. Il s'est agi pour le Conseil d'établir une «bonne pratique» et d'assurer que les processus aboutissant à la sélection de ces titulaires de mandat aient été transparents et conduits de manière à assurer le meilleur niveau d'expertise et d'indépendance possible. Un des principaux enjeux du Conseil des droits de l'homme reste la mise en place de l'examen

périodique universel (EPU), principale innovation du Conseil. Le bon fonctionnement de ce mécanisme constituera un élément important du réexamen du Conseil qui interviendra en 2011. En tant qu'Etat hôte et membre du Conseil, la Suisse a un grand intérêt à ce que cet examen universel se déroule dans les meilleures conditions. Il s'agit non seulement de promouvoir un mécanisme transparent et efficace, mais aussi d'assurer la meilleure participation possible des Etats qui ne sont pas représentés à Genève. Dans ce contexte, une représentation aussi universelle que possible serait un atout. Comme solution transitoire, la Suisse a mis à disposition des bureaux temporaires pour les Etats examinés en 2008 n'ayant pas de mission permanente à Genève. La Suisse a été examinée le 8 mai 2008 par le Conseil des droits de l'homme sur la base de son rapport national. Au préalable, elle a organisé une vaste consultation auprès des autorités cantonales et de la société civile, pour lesquelles une journée de discussions a été organisée à Berne le 26 février 2008 et dont les points saillants des entretiens ont été intégrés dans une annexe du rapport suisse. Le 26 mars 2008, s'est déroulée à Genève l'élection au Comité consultatif des droits de l'homme. Parmi les sièges attribués aux pays occidentaux, le candidat suisse, M. Jean Ziegler, a réalisé le meilleur score, obtenant 40 suffrages sur 47 voix possibles. Le Comité consultatif est composé de 18 experts disposant d'une compétence et d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'homme. Cet organe, véritable «laboratoire d'idées» du Conseil, sera notamment chargé d'entreprendre des recherches sur les principaux droits de l'homme, d'apporter son avis sur l'interprétation de ces droits et de surveiller les atteintes qui leur sont portées. Durant la période couverte par ce rapport, le Conseil a tenu deux sessions extraordinaires sur des situations d'urgence de violations des droits de l'homme (Myanmar en octobre 2007 et Palestine en janvier 2008). Dans le cadre des sessions extraordinaires, la Suisse s'efforce de favoriser le dialogue et de dépasser la logique des groupes pour que le Conseil soit l'organe qui puisse promouvoir et défendre les droits de l'homme sur le terrain et ne devienne pas une enceinte où ces droits sont indûment politisés. La question de la relation entre la 3e Commission de l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, et notamment la répartition des tâches entre ces deux organes, reste en suspens. Une répartition adéquate évitant les duplications doit être trouvée afin de rendre le système onusien aussi efficace et crédible que possible dans sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme sur le plan universel. L'expérience de ces deux dernières années a démontré que les Etats utilisent ces deux organes selon des critères qui ne prennent pas suffisamment en considération la cohérence du système en tant que tel.

5529 Pour la Suisse, l'Assemblée générale, de par son universalité, devrait être utilisée en premier lieu, comme cadre général de référence. Le Conseil des droits de l'homme, en tant qu'organe opérationnel, devrait quant à lui se focaliser de façon thématique et géographique sur la mise en œuvre des engagements politiques souscrits par les Etats membres. Une telle répartition garantirait une complémentarité idéale renforçant l'efficacité du système.

1.2.3.1 Principales initiatives suisses La Suisse a présenté conjointement avec le Maroc un projet de résolution visant à mandater le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme à préparer une proposition de Déclaration sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme. Cette résolution a été soutenue par 67 Etats et adoptée par consensus. La Suisse, le Maroc, l'Italie et le Costa Rica ont décidé de constituer un pôle informel sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, chacun de ces pays ayant présenté des résolutions relatives à ce thème. Le thème des droits de l'homme en lien avec la justice de transition avait fait l'objet d'une résolution thématique présentée par la Suisse lors de la 61e session de la Commission des droits de l'homme en 2005. Cette thématique a

démontré ces dernières années toute son importance dans la consolidation d'un processus de paix. En effet, établir les faits, rendre justice et octroyer des compensations aux victimes est un objectif important qui doit être abordé sous différents angles. La Suisse s'attachera à promouvoir cette thématique dans le cadre du Conseil, au cours des années à venir, notamment en présentant un projet de résolution sur la préservation des archives en matière de violation des droits de l'homme.

### 1.2.3.2 Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est confronté à une série de défis liés à la fois à la complexité des missions et des tâches demandées à son Bureau ainsi qu'aux défis de gestion liés à une croissance importante des ressources (notamment de ses effectifs). Par ailleurs, le poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme est de plus en plus soumis à la pression de pays qui aimeraient voir le Conseil des droits de l'homme exercer, tel un Conseil d'administration, un plus grand contrôle sur les priorités et activités du Haut Commissariat en attribuant à ce dernier un nombre croissant de mandats de coopération technique dans des domaines très divers. Pour la Suisse, il est important de garantir l'indépendance du Haut Commissariat. Il va de soi que les Etats peuvent se prononcer sur ses activités, mais ils devraient le faire dans le cadre prévu à cet effet, c'est-à-dire lors des négociations budgétaires qui se déroulent dans les enceintes pertinentes de l'Assemblée générale. Dans ce contexte général difficile, Mme Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a annoncé sa décision de ne pas se représenter pour un second mandat. Mme Louise Arbour a fait preuve d'un engagement sans faille pour la promotion et la protection des droits de l'homme et a apporté un grand soutien au Conseil des droits de l'homme.

### 1.2.3.3 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La Suisse contribuera à la commémoration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec une initiative qui permettra de proposer en décembre 2008, à Genève, un «Agenda des droits de l'homme pour la prochaine décennie». A l'invitation de la Suisse, un panel composé d'éminentes personnalités devrait être invité à identifier, à étudier et à préciser des thèmes spécifiques dans le domaine des droits de l'homme et à établir un agenda qui sera ensuite soumis à la communauté internationale. Dans le cadre de cette célébration, la Suisse a publié en décembre 2007 le livre *Regards sur les droits humains – Focus on Human Rights* afin de promouvoir la diffusion de la Déclaration universelle des droits de l'homme auprès d'un large public. Cet ouvrage recueille les réflexions d'éminentes personnalités de différents horizons, dont le Secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-moon, les lauréats du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi et Jimmy Carter ou encore l'écrivain Adolf Muschg.

### 1.2.4 Gouvernance et gestion

En prenant ses fonctions au mois de janvier 2007, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, avait clairement indiqué qu'il plaçait la réforme de la gestion au sommet de ses priorités. Son effort a notamment porté cette année sur le renforcement de la gouvernance et les mécanismes de contrôle interne, auxquels la Suisse accorde une attention particulière. S'il a été possible de créer le nouveau Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA), d'autres mesures de modernisation ont dû être reportées. Il est apparu clairement qu'il fallait prévoir plusieurs années pour l'introduction de méthodes de gestion modernes à l'échelon de l'organisation, comme la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques à l'échelle de l'organisation et l'examen systématique des mandats au sein de l'ONU. La nomination du Directeur général de l'informatique («Chief Information Technology Officer», CITO), au cours de l'été 2007, a relancé la modernisation des technologies de l'information et de la communication au Secrétariat de l'ONU. L'Assemblée générale

devrait dès cette année adopter une nouvelle stratégie en la matière, prévoyant le remplacement des nombreux systèmes informatiques dépassés et incompatibles entre eux par un nouveau système moderne. Cette réforme est indispensable à la mise en place d'un système moderne de planification des ressources, qui intègre les grands processus de gestion comme la comptabilité et le personnel et les rend accessibles à tous les départements au siège comme aux missions sur le terrain. L'Assemblée générale a décidé au cours de l'automne 2007 d'accélérer la rénovation du siège new-yorkais de l'Organisation (plan-cadre d'équipement). Les travaux ont commencé en mai 2008 et doivent se terminer en 2013; ils englobent non seulement la modernisation des locaux administratifs et de réunion, mais aussi la sécurité et le rendement énergétique des bâtiments. Aux yeux de la Suisse, le plan-cadre

5531 d'équipement est d'autant plus important que le Palais des Nations de Genève doit aussi être rénové. Le renouvellement du système d'administration de la justice au sein de l'organisation est un volet majeur de la réforme; il a été en grande partie mené à son terme en 2007. Le nouveau système constitue une base solide garantissant un traitement équitable et juste aux agents de l'ONU. La justice est administrée de façon décentralisée et professionnelle: un tribunal de première instance sera créé, avec des chambres à New York, à Genève et à Nairobi. L'ancien tribunal administratif de l'ONU de New York devient le Tribunal d'appel des Nations Unies. La mise en place de ce nouveau système était nécessaire préalablement à la réforme de la gestion du personnel de l'ONU, sur laquelle l'Assemblée générale doit se pencher en 2008. Le budget ordinaire 2008–2009 de l'ONU a également été adopté au mois de décembre 2007. Au cours des négociations, la Suisse a veillé à ce que des ressources suffisantes soient affectées aux domaines politiques qu'elle considère comme prioritaires à la lumière de sa politique extérieure. Elle a simultanément prôné la discipline financière et approuvé des propositions de compressions et d'économies chaque fois que cela ne remettait pas fondamentalement en question le fonctionnement de l'organisation ni la réalisation de ses principaux mandats. Elle a ainsi contribué à ramener le budget à 4,17 milliards de dollars, niveau légèrement inférieur à celui des comptes consolidés de la période précédente (pour de plus amples informations sur le budget et les contributions de la Suisse, se reporter aux annexes 1 et 2). La Suisse soutient les réformes institutionnelles renforçant les capacités de l'ONU dans des domaines thématiques prioritaires, à caractère durable, et sans impact financier disproportionné. A la cinquième commission de l'Assemblée générale, qui s'occupe de la réforme de la gestion et du Secrétariat, elle s'emploie à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la responsabilité du Secrétariat. La Suisse consacre un effort particulier à l'amélioration de la responsabilité des organes exécutifs et, dans le contexte de la réforme du dispositif de responsabilisation, au renforcement de la surveillance et du contrôle interne. Elle a accru sa visibilité en organisant en octobre 2007 à New York un atelier sur ces questions à l'intention de délégués de l'ONU de plus d'une cinquantaine de pays. Elle assume également la coprésidence du groupe de travail des quinze plus gros contributeurs sur le contrôle interne. La modernisation des technologies de l'information et de la communication au Secrétariat de l'ONU représente une autre priorité de la Suisse, dans la mesure où elle permet d'accélérer les processus politiques au sein de l'organisation et améliore l'efficacité du travail au sein du système de l'ONU. Au mois de novembre 2007, notre pays a présenté au Directeur général de l'informatique et à son équipe la plateforme CH@UN qu'utilise l'administration fédérale pour coordonner la politique de la Suisse à l'égard de l'ONU. Ce système offre des fonctionnalités qui étayent le travail politique:

consultation de documents, rédaction de rapports, aide à la décision, diffusion de connaissances nécessaires à l'action, par exemple. Dans ces domaines particulièrement sensibles sur le plan politique, le Directeur général de l'informatique doit coopérer très étroitement avec les Etats membres, ce qui explique son intérêt pour l'expérience de la Suisse. Le représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU a d'ailleurs été porté à la présidence du groupe de travail ad hoc sur l'informatique pour 2008. Cela met la Suisse en excellente position pour s'engager durablement dans ce domaine.

5532 2 Enjeux et défis de la politique d'accueil de la Suisse La politique d'accueil d'organisations et de conférences internationales de la Suisse repose sur une longue tradition. Genève abrite 22 des 25 organisations qui bénéficient d'un accord de siège, les autres se trouvant à Berne (2) et à Bâle (1). S'y ajoutent un grand nombre d'autres organismes tels que les programmes ou les secrétariats de conventions internationales, les organisations internationales quasi gouvernementales ou les organisations non gouvernementales qui ont également leur siège en Suisse. Genève, principal siège européen des Nations Unies, constitue avec New York l'un des deux plus importants centres mondiaux de la coopération multilatérale. 160 Etats étrangers et la Suisse y entretiennent une mission permanente, ce qui justifie pleinement l'expression usuelle de «Genève internationale». Chaque année, plusieurs milliers de réunions et de conférences internationales sont organisées dans cette ville, auxquelles participent des dizaines de milliers de délégués. Du point de vue politique, la Genève internationale permet à la Suisse d'exercer une influence plus que proportionnelle à son poids dans les relations internationales et contribue à la réalisation de ses objectifs de politique étrangère. Sur le plan économique, les effets positifs de la présence de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont également appréciables pour notre pays. Cette situation enviable ne saurait toutefois masquer les défis auxquels est soumise la Suisse en matière d'accueil d'organisations et de conférences internationales, dont le principal porte sur les conséquences financières de l'augmentation de la concurrence internationale, de l'importance grandissante des questions de sécurité et de la volonté d'universalité de la Genève internationale. A ce titre, le Conseil fédéral a décidé le 14 novembre 2007 de confier au DFAE le soin de produire et de lui soumettre avant fin 2008 une note de discussion «Politique d'Etat hôte de la Suisse: état actuel et perspectives».

### 2.1 Défis pour la politique d'Etat hôte

La politique d'Etat hôte de la Suisse se concentre thématiquement sur cinq grands domaines, à savoir; i) la paix, la sécurité et le désarmement, ii) les affaires humanitaires et les droits de l'homme, iii) la santé, iv) le travail, l'économie et la science, v) le développement durable et la préservation des ressources naturelles. Elle recourt principalement aux instruments suivants: fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), qui aide les organisations intergouvernementales à trouver des locaux à Genève et peut leur octroyer des prêts; modernisation des bases légales (entrée en vigueur le 1er janvier 2008 de la loi sur l'Etat hôte); prise en charge de la sécurité extérieure des bâtiments des organisations intergouvernementales. Depuis la fin de la guerre froide, la concurrence internationale en matière d'accueil de conférences et d'organisations internationales a fortement augmenté, mettant les centres traditionnels tels que Genève sous une pression grandissante. La position de Genève en tant que centre de coopération internationale n'étant pas définitivement acquise, il importe que les pouvoirs publics, en particulier la Confédération et le Canton de Genève, poursuivent leur engagement en faveur de cette plateforme importante pour la politique étrangère suisse.

5533 Cette situation de concurrence internationale accrue contribue, avec l'augmentation des mesures de sécurité à la charge des Etats hôtes, à une augmentation croissante du coût de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Un autre sujet d'importance auquel est confrontée la Suisse est celui de la question des travaux de rénovation et d'entretien qui sont prévus pour les immeubles de certaines organisations intergouvernementales installées à Genève, ainsi que pour le siège de l'ONUG au Palais des Nations. La position du Conseil fédéral est claire à ce sujet: les organisations propriétaires de leur(s) immeuble(s) sont en charge de l'entretien et de la rénovation de ces derniers; c'est donc à ces organisations de mettre de côté (dans un fonds de rénovation) les moyens financiers nécessaires à ces travaux. Le problème réside dans le fait que plus d'une organisation internationale a négligé ce devoir et que la situation est critique s'agissant des bâtiments les plus âgés, tels que le siège du BIT ou le Palais des Nations, où le coût de la rénovation, devenue urgente, se chiffre en centaines de millions de francs, des sommes dont ces organisations ne disposent pas à ce stade.

2.1.1 Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Etat hôte Au vu de l'importance de la politique d'Etat hôte, le Conseil fédéral a estimé nécessaire d'en codifier et d'en consolider la pratique et d'inscrire dans une seule loi ses outils principaux. Le 13 septembre 2006, il a ainsi soumis aux Chambres le message relatif à la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (loi sur l'Etat hôte, LEH)<sup>2</sup>. Le 22 juillet 2007, le Parlement a adopté la LEH, et le Conseil fédéral a approuvé le 7 décembre 2007 l'ordonnance correspondante. Les deux textes sont en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Ils synthétisent les bases légales existantes ainsi que les pratiques qui se sont instaurées au fil des ans en matière de politique d'Etat hôte, facilitant ainsi grandement la tâche de toutes les parties concernées (Confédération, cantons, organisations intergouvernementales, etc.), qui peuvent désormais se référer à une base juridique unique. Aucun nouvel accord de siège n'a été conclu en 2007.

2.1.2 Infrastructure et financement (bâtiments FIPOI) En tant qu'Etat hôte, la Suisse a un intérêt primordial à offrir aux organisations internationales établies sur son territoire les meilleures conditions de travail possibles. La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) est précisément au service de ces organisations pour faciliter leur implantation à Genève. La FIPOI est une fondation de droit privé, créée en 1964 par la Confédération et le Canton de Genève. Elle a pour mission statutaire de mettre à la disposition des organisations internationales des locaux leur permettant de travailler dans de bonnes conditions. Depuis la révision de ses statuts, en 2004, la FIPOI peut aussi intervenir dans le Canton de Vaud au cas où l'intérêt de la politique d'accueil de la Suisse le requiert. Afin de permettre à la FIPOI de remplir son mandat, la Confédération lui accorde des prêts sans intérêts remboursables en 50 ans et le Canton de Genève lui cède des

2 FF 2006 7603

5534 terrains à construire en droit de superficie. La FIPOI permet ainsi aux organisations internationales de procéder à l'achat, à la construction ou à la transformation de bâtiments. Elle est en outre habilitée à acheter ou à construire des biens immobiliers, à les louer et à les administrer. Au 31 décembre 2007, les prêts en cours de la Confédération à la FIPOI totalisaient 348 millions de francs, dont 339 millions pour les organisations internationales et 9 millions pour la FIPOI. A titre comparatif, au 31 décembre 2006, les prêts s'élevaient à 370 millions de francs (360 millions pour les organisations internationales et 10 millions pour la FIPOI). En 2008, les projets immobiliers suivants ont été ou doivent être soumis aux Cham- bres: financement d'un nouveau bâtiment administratif de l'Union internationale

pour la conservation de la nature (UICN) à Gland (VD); financement d'un agrandissement du bâtiment No 40 du Laboratoire européen pour la recherche des particules (CERN) à Genève; financement de la rénovation du Centre William Rappard, siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève; financement de la construction d'une halle logistique du Comité international de la Croix-rouge (CICR) à Genève.

### 2.1.3 Sécurité

Le droit international fait obligation à la Suisse d'assurer la protection des organisations intergouvernementales et des représentations étrangères (ambassades, consulats, missions permanentes) installées sur son territoire. La pratique internationale veut que le pays hôte prenne en charge la sécurité du périmètre extérieur. En revanche, le financement des dispositifs de sécurité implantés dans et sur les bâtiments, ainsi que dans l'enceinte, clôture comprise, est l'affaire des organisations elles-mêmes, et donc de l'ensemble des Etats qui en sont membres. Il appartient également aux Etats d'assurer la sécurité du périmètre intérieur de leurs représentations diplomatiques et consulaires. Après avoir été frappées durement par le terrorisme, les Nations Unies ont dû faire le constat que l'emblème de l'ONU ne les protégeait plus. Les nouvelles menaces exprimées par le numéro deux d'Al Qaïda Ayman al-Zawahiri, qualifiant les Nations Unies «d'ennemi de l'islam et des musulmans», vont du reste sans doute accroître encore la pression sur la Suisse en matière de mesures préventives. Notre pays prend très au sérieux ses obligations d'Etat hôte en matière de sécurité. Le Parlement a approuvé en 2006 un crédit d'engagement de 10 millions de francs pour la période 2006–2010, destiné à financer la sécurisation des immeubles abritant des organisations internationales à Genève. La sécurité a pris une importance majeure pour toutes les organisations internationales ces dernières années, plus particulièrement depuis les attentats contre les bureaux de l'ONU à Bagdad (2003) et Alger (2007). A la suite de ces attaques, l'ONU a affirmé le besoin d'un changement radical de sa politique pour la sécurité des employés de l'Organisation, soulignant au passage la responsabilité première des pays hôtes dans la protection du personnel et des biens de l'ONU et invitant les gouvernements à collaborer davantage. En janvier 2008, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a annoncé la création d'une commission indépendante pour les questions de sécurité («Independent Panel on Safety and Security»). Cette

commission a été chargée de procéder sans tarder à une analyse des mesures de sécurité destinées à protéger le personnel et les installations de l'ONU dans le monde.

### 2.2 Développements majeurs au sein des organisations internationales en Suisse

Le statut d'Etat hôte d'organisations et de conférences internationales vaut à la Suisse de bénéficier d'un rôle particulier au sein des Nations Unies à Genève. Notre pays était ainsi membre de plein droit des institutions spécialisées appartenant au système des Nations Unies bien avant son adhésion à l'ONU. Par conséquent, c'est à New York, où siège l'Assemblée générale, et non à Genève, que le changement de statut de la Suisse en 2002 a eu les effets les plus tangibles au cours des cinq dernières années. Cependant, l'adhésion a eu un effet bénéfique pour la défense des intérêts de la Genève internationale dans la mesure où notre pays bénéficie désormais de l'image d'un membre à part entière qui participe pleinement et sans réserve à la coopération multilatérale dans le cadre de l'ONU et qui dispose de l'ensemble des droits qu'à tout Etat membre pour la défense de ses intérêts, notamment dans le domaine des candidatures au sein des organisations internationales. C'est donc désormais en tant que membre de plein droit de l'organisation dans son ensemble que la Suisse s'attache à favoriser des conditions de travail adéquates et un bon fonctionnement interne des organisations internationales à Genève. Il s'agit de promouvoir des activités conformes aux intérêts de notre pays dans les domaines de compétences de ces

organisations et propices à l'image de la Genève internationale dans le monde. La priorité accordée actuellement au sein de l'ONU à la cohérence renforcée de l'action opérationnelle sur le terrain oblige les institutions spécialisées à mieux se coordonner au sein de l'ensemble du système de l'ONU. Cela a des conséquences pratiques pour les organisations présentes en Suisse. Notre pays soutient l'ensemble des mesures visant une plus grande cohérence du système onusien et souligne à ce titre le caractère unique de la Genève internationale en la matière. La multitude des organisations, agences, programmes et fonds basés à Genève et le foisonnement de leurs contacts transversaux sont un exemple réussi des possibilités de synergies au sein du système des Nations Unies.

### 2.2.1 Organisation mondiale du commerce

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) compte parmi les principales organisations internationales établies en Suisse. Depuis sa fondation en 1995, le siège de cette organisation est à Genève, au Centre William Rappard (CWR), lequel abritait auparavant le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En raison du nombre croissant de membres, des nouveaux cycles des négociations et de nouvelles missions, ainsi que du recours intensif, par les Etats membres, à la procédure de règlement des différends, les besoins de l'organisation en locaux et en personnel ont fortement augmenté ces dernières années. L'OMC s'est donc adressée à la Suisse en tant qu'Etat hôte pour l'octroi d'un prêt de la FIPOI de 60 millions de francs destiné au financement d'un bâtiment supplé-

5536 mentaire à Genève. Désireux d'appuyer au mieux l'OMC dans son développement, le Conseil fédéral a donné suite à la demande officielle de l'OMC en novembre 2005 et a soumis le message pertinent aux Chambres fédérales. Le Conseil des Etats a approuvé ce dossier lors de sa session de printemps 2006. Peu après, le nouveau Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a fait savoir qu'il désirait à long terme réunir tout le personnel de l'OMC sous un seul toit et que le projet de nouveau bâtiment supplémentaire ne représentait plus dès lors qu'une solution transitoire. Les débats parlementaires concernant ce projet ont donc été ajournés jusqu'à ce que de plus amples détails sur la nouvelle stratégie immobilière de l'OMC soient disponibles. En 2006, le Conseil général de l'OMC – qui rassemble tous les Etats membres et décide des questions stratégiques – et le Conseil fédéral ont chargé respectivement M. Lamy et le DFAE d'entamer des discussions officielles. A l'issue de ces discussions, le choix des parties s'est cristallisé sur le projet de rénovation et de densification du CWR, siège actuel de l'OMC. Lors de sa séance du 4 juillet 2007, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de négociations concernant l'option CWR et a approuvé des négociations sous la conduite de la cheffe du DFAE. Lors des négociations qui se sont poursuivies jusqu'à la mi-décembre 2007, les délégations de la Suisse et de l'OMC ont étudié concrètement la variante de la rénovation, de la densification et de l'extension du CWR et l'ont consignée dans un projet de plan directeur. Ce projet prévoit, outre les constructions mentionnées plus haut, la location provisoire de bureaux situés à proximité de l'OMC, au chemin des Mines, pour le personnel à déplacer pendant la durée des travaux de rénovation. Conformément au mandat de négociation donné par le Conseil fédéral, le coût total du projet (y compris le loyer des locaux provisoires) ne devra pas dépasser, pour la Confédération, 130 millions de francs. Cette somme comprend 60 millions accordés à l'OMC sous la forme d'un prêt sans intérêts remboursable en 50 ans, et 70 millions représentant un financement à fonds perdus de la Confédération. Le 19 décembre 2007, sur recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC, le Conseil général de l'OMC a mandaté officiellement le Directeur général de l'Organisation pour négocier la solution du site unique du CWR, telle que prévue dans le

projet de plan directeur. Le Conseil fédéral a approuvé, le 21 décembre 2007, le résultat des négociations et a parallèlement autorisé le DFAE à demander l'avancement des montants suivants par le biais du premier supplément au budget 2008: i) un total de 7.5 millions de francs pour les travaux de planification et les études liées à la rénovation/densification du CWR ainsi qu'un concours d'architecture pour l'extension du CWR; ii) 3 millions de francs par an pendant 5 ans pour la location de bureaux au chemin des Mines, à partir du 1er janvier 2008. Le 21 février 2008, la Délégation des finances du Parlement, lors de sa première réunion en 2008, a approuvé les demandes de crédits mentionnées ci-dessus (avec avance ordinaire), afin que les travaux de planification et de préparation les plus urgents puissent débiter immédiatement. La vision à long terme du projet actuel est la suivante: siège unique pour l'OMC avec capacité de 1100 places de travail. La rénovation et la densification du siège actuel ainsi que son agrandissement/extension devraient permettre d'atteindre la capacité souhaitée.

5537 Quant au calendrier, la planification a été faite et les travaux préparatoires ont démarré. Le DFAE s'est attelé à la rédaction d'un projet de message sur la rénovation du CWR, qui devra être approuvé par le Conseil fédéral avant la session d'été 2008. Les travaux de rénovation pourront débiter dès que les crédits correspondants auront été approuvés par le Parlement. Le moment venu, deux autres messages seront encore soumis aux Chambres, pour la densification (intra-muros) du CWR, et pour son extension (c'est-à-dire la nouvelle construction).

### 2.2.2 Organisation mondiale de la protection intellectuelle

Depuis des années, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) fait l'objet de critiques et d'un problème de crédibilité qui concernent en particulier son Directeur général démissionnaire, M. Kamil Idris, et la gestion de l'organisation. Divers manquements ont été portés à la connaissance des Etats membres et sont documentés dans des audits internes et externes. Lors de la dernière Assemblée générale de l'OMPI, qui s'est tenue à Genève du

## **E. 24**

mars 2008 à cet organe. La Suisse a été examinée le 8 mai 2008 par le groupe de travail EPU du Conseil des droits de l'homme en présence d'une délégation suisse dirigée par la cheffe du Département des affaires étrangères. Le rapport portant sur l'examen de la Suisse sera adopté par le Conseil lors de sa session de juin. Un autre exemple réside dans la mise sur pied par des ONG d'un service d'accueil et d'information («Welcome Desk») destiné à faciliter la participation de délégués non gouvernementaux aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Ce «Welcome Desk» est géré par l'ONG Mandat International en partenariat avec l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme et d'autres ONG. Ce projet est soutenu financièrement par le Département fédéral des affaires étrangères. Pendant sa phase pilote de sept mois, au cours de la 5e et 6e session du Conseil des droits de l'homme, le «Welcome Desk» a répondu à 2'700 visiteurs et plus de 3'000 requêtes. Enfin, dans le cadre des discussions sur les réformes des Nations Unies et les moyens de rapprocher encore plus l'ONU des citoyens, une conférence s'est réunie à Genève (Palais des Nations) les 19 et 20 novembre 2007 en vue de préparer le lancement de l'initiative en faveur de la création d'une assemblée parlementaire de l'ONU. Lors de cette rencontre préparée et présidée par le Secrétariat du comité en faveur de cette initiative, une trentaine de personnes (membres d'ONG, six parlementaires, des représentants du monde académique et la Suisse comme observateur) ont tenté de cerner les prochaines étapes à entreprendre en vue d'un tel lancement. Notre pays a exprimé sa sympathie pour une telle

initiative, tout en rappelant le caractère inter- gouvernemental des Nations Unies. La présence de l'ancien conseiller national Remo Gysin et du conseiller national Geri Müller, délégué officiellement comme observateur par la Commission de politique extérieure du Conseil national, a démontré l'intérêt du Parlement suisse pour ce sujet.

### 5 Conclusion et priorités de la Suisse pour la 63e session de l'Assemblée générale

Tenant compte des réalités géopolitiques actuelles et des expériences acquises progressivement depuis son adhésion, la Suisse entend capitaliser sur son positionnement particulier au sein de l'Organisation pour la défense et la promotion de ses intérêts. Membre d'aucune alliance, la Suisse peut en effet être un acteur libre et créatif. Le corollaire de cette indépendance est cependant un relatif isolement, qui prive notre pays dans les moments décisifs du soutien automatique d'alliés naturels et de masse critique. Compte tenu de cet état de fait, il s'agit pour la Suisse d'appliquer des stratégies de coopération flexibles et transrégionales selon les thèmes. Pour avoir de l'influence et ainsi défendre au mieux ses intérêts, la Suisse doit sans cesse rechercher des idées novatrices susceptibles de constituer des majorités auprès des membres des différents groupes. L'engagement de la Suisse au sein des Nations Unies va continuer de s'opérer sur le mode actuel, soit de trois façons principales: – engagement financier: avec 1,216 % du budget des Nations Unies, la Suisse est le 14e contributeur et donc un acteur de poids en la matière;

5546 – engagement par ses initiatives (Conseil des droits de l'homme, amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, lutte contre le terrorisme, gestion); – engagement par la présence de notre pays et de personnalités suisses à tous les niveaux de l'Organisation. De façon plus opérationnelle, les priorités de la Suisse pour la 63e session de l'Assemblée générale restent inscrites dans la poursuite des efforts initiés depuis notre adhésion. Il s'agit notamment: – de nous engager en faveur de la mise en œuvre du mandat du Conseil des droits de l'homme et notamment de ses instruments innovateurs comme l'examen périodique universel; – de poursuivre nos efforts en vue d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, y compris l'amélioration des régimes de sanctions («listing/delisting»); – de mener à terme notre contribution à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Assemblée générale; – de fortifier la gestion et le contrôle interne des Nations Unies; – de collaborer avec nos partenaires en vue du renforcement du système opérationnel, notamment en matière de gouvernance environnementale; – de renforcer nos contributions diplomatiques à la prévention et à la résolution des conflits. Le Conseil fédéral rappelle que l'Organisation des Nations Unies est un instrument supplémentaire désormais indispensable à la défense de nos intérêts et à la réalisation de nos objectifs de politique extérieure. La Suisse dispose d'une marge de manœuvre au sein des Nations Unies pour sauvegarder ses intérêts et poursuivre ses objectifs de politique extérieure. Elle a un intérêt majeur à l'existence d'une organisation universelle promouvant un ordre international basé sur le droit, la paix et la liberté. L'ONU reste le principal forum mondial où les Etats peuvent traiter ensemble de tous leurs problèmes communs. Il est donc de l'intérêt de la Suisse de poursuivre son engagement en faveur des réformes visant à renforcer l'organisation et à assurer une utilisation efficace des ressources mises à sa disposition. Le Conseil fédéral entend poursuivre également la politique de dialogue étroit avec le Parlement conduite depuis l'adhésion, en application des engagements pris pendant la campagne pour l'accession de notre pays à l'Organisation. Ce dialogue est conduit à plusieurs niveaux: dans le cadre des commissions de politique extérieure, lors de l'examen de ce rapport annuel ou à l'occasion des débats sur les questions d'actualité, ainsi qu'en séance plénière du Conseil national et du Conseil des Etats. Saisis chaque année du

rapport annuel du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats peuvent également s'exprimer à cette occasion sur les priorités de notre pays pour la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Conseil fédéral continuera de porter à nos relations avec les Nations Unies tout l'intérêt qu'appelle cet instrument irremplaçable au plan international pour la défense des intérêts de notre pays et de ceux de nos concitoyens.

5547 Annexe 1 Evolution de la contribution obligatoire de la Suisse à l'ONU de 2006 à 2008 (En francs suisses) 2006 2007 2008 1. Budget ordinaire

## **E. 26**

556 374

## **E. 30**

153 190 – Opérations de maintien de la paix 50 810 702 60 923 791 91 773 642 –  
Tribunaux, programmes, instituts, commissions<sup>4</sup> 228 269 079 254 180 058 243 251 428 2.  
Institutions spécialisées<sup>5</sup> 76 365 778 67 542 847 73 825 406 3. Banque mondiale, Fonds  
monétaire international, (Bretton Woods) et institutions associées<sup>6</sup> 196 666 047 216 216  
542 212 184 546

Total 580 068 442 624 949 239 651 188 212

Taux de conversion USD-CHF 2003 = 1,50 2004 = 1,35 2005 = 1,25

4 Dans les domaines du développement, aide humanitaire, droits de l'homme, environ-  
nement, recherche, formation. 5 FAO, AIEA, FIDA, OACI, OIT, UIT, OMI, UNESCO,  
ONUDI, UPU, OMS, OMPI, OMM 6 GCRAI, FEM, AID, IFC, AMGI

5549 Annexe 3 Les organisations internationales basées en Suisse en quelques chiffres  
Organisations internationales avec un accord de siège établies en Suisse

25 (dont 22 à Genève) Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

1 Institutions spécialisées des Nations Unies

7 Exemples: Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale du  
travail (OIT), Union postale universelle (UPU, Berne)

Organisations internationales hors du système des Nations Unies

17 Exemples: Association européenne de libre-échange (AELE), Ban- que des règlements  
internationaux (BRI, Bâle), Organisation euro- péenne pour la recherche nucléaire (CERN),  
Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisations internationales quasi gouvernementales avec un accord de nature fiscale  
établies en Suisse

6 Exemples: Association du transport aérien international (IATA), Conseil international des  
aéroports (ACI), Union mondiale pour la nature (IUCN, Gland/VD)

Organisations non gouvernementales (ONG) de caractère international

ONG avec statut consultatif auprès des Nations Unies établies à Genève

env. 250 Fédérations et organisations internationales sportives

env. 30

Etats étrangers et missions permanentes

Représentations d'Etats étrangers auprès de l'ONUG, de l'OMC ou de la Conférence du désarmement (CD) à Genève, missions et délégations

227

Réunions, délégués et visites officielles

Réunions et conférences d'organisations internationales en Suisse

env. 2 100 Délégués et experts assistants

env. 125 800 Chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres participants

env. 3 000

5550 Indications financières (en francs suisses)

Budget annuel total des organisations internationales sises à Genève env. 8 milliards

Estimation des dépenses engagées en Suisse par les organisations internationales avec accord de siège env. 4,4 milliards

Communauté internationale en Suisse (chiffres arrondis)

Fonctionnaires dans les organisations internationales en Suisse

env. 20 000 dont: Fonctionnaires dans les organisations internationales à Genève env. 18 000 Membres du personnel des missions permanentes à Genève

env. 3 600 Fonctionnaires des organisations quasi gouvernementales en Suisse env. 1 000

Collaborateurs des ONG de caractère international à Genève

env. 2 400 Communauté internationale (employés et leur famille) en Suisse

env. 40 000 Emplois supplémentaires découlant de la Genève internationale

env. 14 000

De plus amples informations sont disponibles sur les sites Internet de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

(<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unmiss/unge.html>) et de l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève

<http://www.geneve.ch/internationale/la-geneve-internationale/qu-est-ce-que-la-geneve-internationale/>

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport 2008 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 29 Cahier Numero Geschäftsnummer 08.040 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 22.07.2008 Date Data Seite 5511-5550 Page Pagina Ref. No 10 141 993 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.